



Monsieur Emmanuel MACRON, Président de la République
Monsieur Edouard PHILIPPE, Premier Ministre
Monsieur Franck RIESTER, Ministre de la Culture
Monsieur Bruno LE MAIRE, Ministre de l'Economie et des Finances
Monsieur Jean-Yves LE DRIAN, Ministre de l'Europe et des affaires étrangères

Paris, le 28 janvier 2019

Les membres du Conseil National du Marché de l'Art (CNMA) représentants galeristes, antiquaires, marchands d'art, brocanteurs, commissaires-priseurs, maisons de ventes volontaires et experts souhaitent attirer votre attention sur les effets néfastes, à moyen et à court terme, que provoque la multiplicité et la technicité des normes impactant le marché de l'art français.

Ce marché représente 7% d'un marché mondial estimé à 56Md€. Bien qu'il soit très inférieur au marché britannique (20%), il reste le premier d'Europe continentale, trois fois supérieur au marché allemand ou suisse (rapport Art Market 2018 Art Basel & UBS).

Ce domaine d'activité, tant économique que culturel, regroupe plus de 16.000 entreprises, génère chaque année 3,5Md€ de chiffre d'affaires (rapport IGF-IGAF 2015) et plus de 25.000 emplois.

C'est pourquoi, au moment même où le BREXIT pourrait mener le Royaume-Uni à s'affranchir de certains dispositifs portés par l'Union européenne (Droit de suite, TVA à l'importation, licence à l'importation, etc.), l'accumulation de normes fragilise d'autant la position française dans une économie de marché de l'art extrêmement concurrentielle.

1 - Sur la proposition de règlement de la Commission européenne visant à instaurer un contrôle à l'importation des biens culturels de plus de 250 ans, nous préconisons :

- Le ciblage de cette norme pour l'importation des biens culturels provenant des territoires et zones en conflit où les craintes de financement du terrorisme sont légitimes
- L'instauration d'un seuil de valeur adéquat en complément du seuil d'ancienneté de 250 ans
- Une exception pour l'admission temporaire des biens en vue d'être exposés y compris dans un but commercial

Nous dénonçons ainsi un dispositif trop lourd et disproportionné par rapport au but visé ainsi que la charge importante de travail que devrait absorber le service des musées de France déjà en peine à répondre à toutes les demandes de certificats nécessaires à la sortie de France des biens culturels.

2 - Sur la proposition de modification de la directive TVA qui sera soumise au vote à l'unanimité du Conseil européen, regroupant les chefs d'États ou de gouvernements des états membres, nous appelons la France à s'y opposer.

- En effet, cette modification instaurerait une liste négative de biens et de services privés du taux réduit de TVA parmi lesquels se retrouvent les œuvres d'art, aux côtés des armes et des boissons alcoolisées.
- Notre marché de l'art français serait donc impacté par l'augmentation de 14,5 points de TVA, le taux réduit de 5,5% passant au taux normal de 20%. Une pénalité face aux autres places fortes du marché et plus particulièrement celle du Royaume-Uni à l'issue du Brexit.

3 - Sur les normes anti-blanchiment et les informations communiquées par les services TRACFIN au sujet du marché de l'art, nous dénonçons :

- Une absence de considération de la singularité du marché de l'art, notamment :
 - Par rapport aux difficultés pour nos TPE (moins de cinq salariés) d'appliquer ces normes similaires à celles d'importantes structures telles que les établissements bancaires.
 - Par rapport aux spécificités des relations clients empreintes de confiance et pour lesquelles la demande quasi systématique des pièces d'identité et les conditions susceptibles d'entraîner les déclarations de soupçon (inadéquation vestimentaire supposée, adresse de livraison différente de celle de la facturation, etc.) sont des points extrêmement sensibles. Ajoutons que nos échanges avec les douanes afin d'adapter cette réglementation à nos usages au travers des lignes directrices sont, jusqu'à présent, restés sans réponse.
 - Par rapport à l'absence de représentants du marché de l'art au sein du COLB (seul un représentant du conseil des ventes volontaires siège) ce qui entraîne une méconnaissance des spécificités de chacun des secteurs du marché.
- Les allégations infondées et répétées des services de TRACFIN associant systématiquement le marché de l'art à un secteur aux pratiques opaques, d'une nature éminemment spéculative et empreinte d'une certaine négligence quant au respect des normes LAB/FT.

4 - Sur l'application du droit de suite par l'ensemble des pays de l'Union européenne, susceptible d'être remise en cause par le Royaume-Uni dans le cadre du Brexit, nous réitérons notre volonté de voir cette législation, bénéficiant aux artistes et à leurs ayants droit, continuer à s'appliquer de manière homogène en Europe. En effet, une telle suppression engendrerait une distorsion de concurrence pouvant aller jusqu'à 4% en valeur.

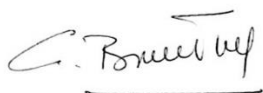
5 - Sur la démarche amorcée par la France pour la restitution du patrimoine culturel africain et la remise d'un rapport radical fin novembre rédigé à la demande du Président de la République, nous nous élevons contre l'absence de concertation préalable avec l'ensemble des acteurs privés et publics du secteur. Nous soulevons l'inquiétude de ces acteurs et la forte perturbation du marché de l'art africain, où la France occupe une place centrale. Le CNMA espère que les concertations prévues avec le Ministère de la Culture rassureront les parties prenantes et permettront rapidement aux professionnels d'agir à nouveau sur un marché stable tout en offrant des garanties d'accès de ce patrimoine commun de l'humanité à l'Afrique et à l'Europe.

6 - Sur les délais d'obtention des certificats de biens culturels pour la sortie du territoire national dépassant régulièrement le délai maximum des quatre mois, nous demandons depuis plus de dix ans un rehaussement approprié de ces seuils respectant à la fois l'activité du marché de l'art et la conservation des trésors nationaux sur notre territoire. Ces seuils, presque inchangés depuis 1993, ne sont plus adaptés à la réalité des prix du marché et à l'intensification de la circulation des biens concernés ; actuellement, 0,1% des objets et œuvres d'art étudiés par les services de Direction générale des Matrimoines font l'objet d'un classement en trésor national.

7 - Les revendications d'archives publiques se multiplient selon une politique arbitraire. Ainsi plusieurs documents qui étaient déjà librement passés en vente, en toute transparence des services d'archives, sont aujourd'hui revendiqués par l'État, en particulier par le ministère de la Défense. Cela crée une forte insécurité pour les acteurs du marché des autographes, amateurs et professionnels, qui ont acquis ces documents en toute bonne foi et se les voient confisqués sans aucune indemnisation.

En tant que professionnels du marché de l'art français, depuis longtemps engagés dans la protection, la sauvegarde et la valorisation de notre patrimoine culturel, nous sommes inquiets par la densification des normes, leur inadaptation et leur application complexe à l'échelle de nos structures. Aussi, nous souhaiterions pouvoir évoquer avec vous l'ensemble de ces points et sollicitons, à ce titre, un rendez-vous afin, notamment, de nous donner les conditions d'une compétitivité et d'une attractivité indispensables à la pérennité et à la croissance de notre secteur en France.

Les membres du Conseil National du Marché de l'Art :




Armelle BARON
Présidente du CEDEA
Chambre Européenne des Experts d'Art



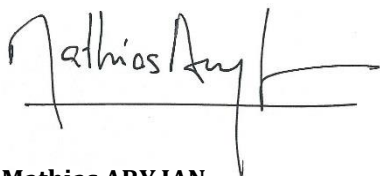
Frédéric CASTAING
Président de la CNE
Compagnie Nationale des Experts



Georges-Philippe VALLOIS
Président du CPGA
Comité Professionnel des Galeries d'Art



Michel MAKET
Président du SFEP
Président du Syndicat Français des Experts Professionnels en Œuvres d'Art



Mathias ARY JAN
Président du SNA
Syndicat National des Antiquaires



Hervé VALENTIN
Président du SLAM
Syndicat national de la Librairie Ancienne et Moderne



Jean NOWICKI
Président du SNCAO-GA
Syndicat National du Commerce de l'Antiquité, de l'Occasion et des Galeries d'Art



Jean-Pierre OSEMAT
Président du SYMEV
Syndicat National des Maisons de Ventes Volontaires

Autres signataires :



Jennifer FLAY
Directrice de la FIAC



Josiane POINDESSAULT-VEDRINES
Présidente du SNENNP
Syndicat National des Experts Numismates et Numismates Professionnels